

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B102-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B102

OBJET : Commande publique - Modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy et autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1, 2 et 3

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_18

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Modification du programme de l'opération d'Entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy et Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint Cannat RD7n Chemin du Puy dans le cadre des accords-cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix » - Lots n°1, 2 et 3

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de valider la modification de programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy.

Par ailleurs, trois accords-cadres multi attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement.

Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents aux accords-cadre n°2012 AC 01, n° 2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint Cannat RD7n Chemin du Puy.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence Entrée de ville, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la requalification de l'Entrée de ville Est de Saint-Cannat sur la RD7n au niveau du carrefour du Chemin du Puy.

Ce projet a pour objectifs d'intégrer le développement économique et urbain du secteur, de sécuriser les différents modes de déplacements et de mettre en valeur l'entrée Nord-Ouest du village.

Les études préliminaires réalisées par la Communauté du Pays d'Aix, en concertation avec la Commune ont permis l'élaboration d'un programme d'opération. Ce programme a fait l'objet d'une validation en Commission et en Bureau Communautaire par délibération n°2012-B250 du 28 juin 2012.

Rappel du programme initial :

- la création d'une voie nouvelle ;
- la modification du tracé de la route départementale ;
- l'aménagement d'un carrefour « tourne à gauche » à feux avec îlot central ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- l'intégration de pistes cyclables et de trottoirs normalisés ;
- la valorisation paysagère des accotements, des fossés et des espaces résiduels ;
- l'adaptation de la signalisation routière.

Le coût des travaux était estimé à 750 000 € TTC.

Toutefois, la mise au point d'étude « projet » a révélé la nécessité d'adapter fortement les aménagements. De fait, le programme de travaux et l'enveloppe financière qui lui est dédié doit également être modifié.

Nouveau programme :

L'étude projet a démontré la nécessité d'adapter l'aménagement au gabarit des convois exceptionnels Européens « hors normes » (5 m de large x 5 m de haut).

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers il paraît préférable de prolonger cet aménagement sur 120 mètres environ en direction d'Aix-en-Provence. De même, il semble utile de prolonger les trottoirs d'environ 100 mètres afin d'assurer une liaison piétonne vers le centre village depuis ce quartier en pleine expansion.

Enfin, la Commune a demandé une maîtrise d'ouvrage unique, au profit de la CPA, pour l'extension de ses réseaux d'eaux potable et d'eaux usées. Ces travaux seront réalisés par la Communauté (par convention de maîtrise d'ouvrage unique) dans le cadre du chantier et financés par la commune pour un montant estimatif de 72 000 € TTC.

Le nouveau montant des travaux est estimé à 1 400 000 € TTC.

Économie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts.

Ces accords-cadre ont été passés selon les dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE

- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objets de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville de Saint Cannat RD7n Chemin du Puy pour les lots 1 (Voirie et réseaux divers), 2 (Eclairage Public) et 3 (Espaces Verts).

L'objectif de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public, qu'en terme d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 28 juin 2012 par délibération n°2012-B250.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 6 semaines.

La durée des travaux est définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : 960 000€ HT.
- Lot n°2 – Eclairage Public : 191 000€ HT.
- Lot n°3 – Espaces Verts : 11 700€ HT.

Mise en concurrence :

Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord-cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2014 à 12 H 00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%
- 2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

Le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 validant la création de l'AP GLOBALE des Entrées de Ville ;

VU la délibération n°2012-B250 du Bureau Communautaire du 28 juin 2012 approuvant le programme de travaux de l'Entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy ;

VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 modifiant l'AP GLOBALE en l'augmentant de 9.000.000 à 25.500.000.€

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 modifiant l'AP GLOBALE en l'augmentant de 25.500.000 € à 30.000.000 €

VU l'avis de la Commission Transport, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 28 janvier 2014 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de programme de l'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy ;
- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS1B10 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville Saint Cannat RD7n Chemin du Puy, à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de travaux de 22 semaines et pour un montant estimatif de 820 687.77 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MS2C10 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville Saint Cannat RD7n Chemin du Puy, à l'entreprise SPIE, pour une durée de travaux de 2 semaines et pour un montant estimatif de 94 632.00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MS2A10 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville Saint Cannat RD7n Chemin du Puy, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 0,5 semaines et pour un montant estimatif de 8 048.35 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Commande publique - Modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy et autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Cannat RD7n Chemin du Puy dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1, 2 et 3

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014